

MAIRIE  
D'AZAY-LE-BRÛLÉ  
79400  
(Deux-Sèvres)  
☎ 05.49.06.58.75

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 4 février à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 24 janvier 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17  
Présents : 13  
Votants : 13  
(dont 0 mandat)

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD  
**Absents** : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
**Secrétaire** : François GUILLOT  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Affiché le 6 février 2025

### **RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2025/2026** **(délibération n° 2025-02-01)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 offrant la possibilité d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant qu'un changement de rythme scolaire doit être débattu en conseil d'école et en conseil municipal,  
Considérant qu'il convient de déposer le nouveau projet d'organisation de la semaine, auprès du directeur académique, après avis de l'inspecteur de d'éducation nationale de la circonscription, avant le 11 février 2025

Après débat, le conseil municipal, par un vote majoritaire (9 voix pour et 4 abstentions), décide de passer le rythme scolaire à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
François GUILLOT